



Outils de transmission Aviwest Tvupack

Les pressions et les intimidations, ça suffit !

La direction multiplie pressions et intimidations pour imposer aux journalistes la mise en œuvre des outils de transmission (Aviwest ou TvUpack). Elle tente ainsi d'imposer une modification des conditions de travail qui est, en réalité, une entrave à l'exercice de la profession. Le SNJ et la CFDT ont donc effectué une saisine de la direction, une procédure de prévention des conflits collectifs.

Preuves à l'appui, le SNJ constate que des cadres de l'entreprise ont, parmi leurs objectifs de parts variables, celui de pousser à l'utilisation des outils de transmission 3g/4g par les journalistes, en particulier les JRI. Avec interdiction de planifier des techniciens pour mettre en œuvre ces outils.

Les pressions sont de plus en plus insistantes : tel DRH affirme que l'utilisation des outils de transmission est obligatoire ; tel autre menace un journaliste de sanction. L'accord collectif de France Télévision est pourtant précis : les journalistes n'ont pas à envoyer des images, c'est le travail de nos collègues techniciens.

L'utilisation de ces outils engendre un stress important pour les équipes de reportage :

- Impossibilité d'exercer pleinement la profession de journaliste, en particulier par manque de temps pour recouper les informations
- Modification de l'organisation du travail et reportages perturbés, en raison du temps nécessaire à la mise en œuvre de l'outil de transmission ou à la réalisation du direct
- Difficultés techniques pour se connecter au réseau

Par ailleurs, le SNJ et la CFDT soulignent que les conséquences sur la santé de l'exposition aux ondes 3G/4G restent inconnues. L'étude, menée les CHSCT, ne portait que sur les rayonnements émis, pas sur les éventuels risques sanitaires. Qu'en est-il pour les équipes quand l'appareil est allumé dans la voiture, pour capter le meilleur signal ? Quand de nombreuses équipes de télé sont regroupées au même endroit ?

Dans des situations exceptionnelles, où les moyens classiques de diffusion n'ont pas le temps d'être envoyés sur place, Aviwest ou TVU pack peuvent s'avérer utiles. Mais nous refusons que cet outil devienne la norme quotidienne.

Le SNJ et la CFDT rappellent que, conformément à la charte des droits et devoirs, « un journaliste peut refuser un acte contraire à son intime conviction ou à sa conscience professionnelle ». Ce refus peut s'appliquer aux outils de transmission, puisqu'ils entraînent une modification des conditions de travail au détriment de la qualité de l'information.

Paris, le 31 mars 2017